

**TOURISME – CREATION SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
LAMBALLE TERRE & MER TOURISME**

Le Conseil communautaire a décidé de constituer une société publique locale dénommée Lamballe Terre & Mer Tourisme et de participer au capital à hauteur de 225 000 € (225 actions), dont 50% est versé à la création de la SPL. Il a désigné Mme Christiane Guervilly comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires, a désigné Jean-Pierre Briens, Nicole Poulain, Gilles Chaperon, Nadine L'Echelard, Jean-Pierre Omnes, Christiane Guervilly, Roger Aubrée, Sylvain Oréal, Marie-Pierrette Poilvé comme mandataires représentant Lamballe Terre & Mer au Conseil d'administration et a autorisé Christiane Guervilly à en être candidate à la présidence.

**TOURISME – INSTITUTION DE LA TAXE DE SEJOUR
COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire a décidé d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 et de la percevoir du 1^{er} au 31 décembre inclus. Il a validé la grille tarifaire et les modalités d'application.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – FONDS
NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES – FPIC –
REPARTITION 2017**

Le Conseil communautaire a approuvé la répartition 2017 du FPIC en retenant les modalités suivantes :

- Une part EPCI de « base » correspondant à la répartition de droit commun de l'attribution de l'ensemble intercommunal en 2017,
- Une part commune de « base » correspondant à l'équivalent de l'attribution 2016,
- Le surplus lié au gain de fusion réparti par moitié entre l'EPCI et les communes.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – DECISION
MODIFICATIVE N° 2017-02 – BUDGET GENERAL**

Lamballe Terre & Mer a décidé d'entrer au capital de la SPL « Lamballe Terre & Mer Tourisme ». Afin de verser 50% du capital, le Conseil communautaire a approuvé la modification de crédit suivante :

Section d'investissement :

Dépenses – compte 261 : 113 000 €

Recettes – compte 1641 : 113 000 €

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – MARCHÉ
RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON DE FIOUL ET
GASOIL NON ROUTIER**

Un groupement de commandes avec la ville de Lamballe va être constitué pour la fourniture et la livraison de fioul et de gasoil non routier. Une commission d'appel d'offres propre au groupement étant constituée, le Conseil communautaire a nommé :

- Thierry ANDRIEUX, membre titulaire,
- Christophe ROBIN, membre suppléant.

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Le Conseil communautaire a approuvé les modifications du tableau des effectifs.

**RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNELS AVEC LA COMMUNE DE
QUESSOY**

Le Conseil communautaire a adopté les termes de la convention pluriannuelle de mise à disposition de services à intervenir entre la commune de Quessoy et Lamballe Terre & Mer dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH communautaire estival, situé à Quessoy.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT DU
PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2, SECTEUR EST – DEPÔT
DE DIVERSES DEMANDES D'AUTORISATIONS
ADMINISTRATIVES**

Le Conseil communautaire a approuvé le dépôt de toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la finalisation des procédures d'aménagement du parc de Lanjouan 2, secteur Est.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE
SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS DANS LA ZONE
D'ACTIVITES DE PLESTAN – RACCORDEMENT COOPERL**

Le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS sur la parcelle YL 044 à Plestan.

**ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE –
TARIF CHORALE DE JUGON**

Le Conseil communautaire a décidé de fixer le tarif annuel de la chorale de Jugon à 94 €.

**ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE –
DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DE
L'ECOLE DE MUSIQUE CENTRE ARMOR**

Le Conseil communautaire a :

- Approuvé la dissolution du syndicat intercommunautaire EMCA au 31 juillet 2017,
- Approuvé la reprise intégrale par Saint-Brieuc Armor Agglomération de l'ensemble des personnels administratifs et culturels composant le syndicat intercommunal à compter du 1^{er} août 2017,
- Validé les conditions financières et patrimoniales de la dissolution et de la répartition de l'actif et du passif qui seront arrêtées définitivement au 31 décembre 2017,
- Sollicité auprès du Préfet des Côtes d'Armor, la mise en place d'une période de liquidation de 5 mois permettant d'établir le compte financier et d'acter définitivement des répartitions de l'actif et du passif du syndicat.

MOBILITE ET HABITAT – DISSOLUTION TRANS'COM DES 3 MONTS

Le Conseil communautaire a décidé de dissoudre le syndicat Trans'com des 3 Monts à compter du 1^{er} septembre 2017 et a sollicité auprès du Préfet la mise en place d'une période de liquidation de 6 mois.

MOBILITE ET HABITAT – CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LAMBALLE TERRE & MER ET LA REGION BRETAGNE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE TRANSPORT

Le Conseil communautaire a validé un conventionnement entre Lamballe Terre & Mer et la région Bretagne permettant de déléguer à la Région l'organisation des services de transport scolaire sur le ressort territorial de la communauté de communes, sans contribution financière et pour une durée transitoire établie du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020.

MOBILITE ET HABITAT – PROJET DE PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION DE L'HABITAT (PLRH)

Le Conseil communautaire a décidé que Lamballe Terre & Mer se porte candidat pour la création et la mise en place d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat sur son territoire et mandaté l'ALEC 22 pour déposer le dossier d'appel à candidature au nom de Lamballe Terre & Mer auprès de la Région Bretagne.

MOBILITE ET HABITAT – MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS DE LA POSTE A ERQUY

Le Conseil communautaire a décidé de mettre en location ces logements aux tarifs et conditions suivantes :

- Logement 1 (44 m²) : 246,40 €
- Logement 2 (40 m²) : 224,00 €
- Logement 3 (38 m²) : 212,80 €

SPORTS – SOUTIEN AUX ECOLES DE CLUBS SPORTIFS

Le Conseil communautaire a validé 26 demandes de soutien se traduisant par une aide octroyée par enfant d'un montant de 12,60 €.

SPORTS – BOURSE DE FORMATION FEDERALE

Le Conseil communautaire a validé les 4 bourses de formation suivantes :

- Lamballe Football Club : 1 366,40 €
- Landéhen Basket-ball : 32,00 €
- Les Alpinistes Armoricaïns : 260,00 €
- Basket Club Lamballe : 48,00 €

SPORTS – TARIFS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire a validé les tarifs de location et de droit d'entrée, applicables à compter du 1^{er} septembre 2017, des installations sportives suivantes : La Piscine à Lamballe, la piscine de la Tourelle à Moncontour, le complexe sportif du Penthièvre à Lamballe, l'Espace Murigneux à Lamballe et les tarifs des animations Cap Sport, applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

CONTRACTUALISATIONS ET COMMUNICATION – DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN – MODALITES DE PARTAGE

Le Conseil communautaire a validé la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Dinan.

CONTRACTUALISATIONS ET COMMUNICATION – SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITE

Le Conseil communautaire a autorisé le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif au contrat de ruralité du Pays de Saint-Brieuc.

CONTRACTUALISATIONS ET COMMUNICATION – CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – MAISON DE SANTE A ERQUY

Le Conseil communautaire a sollicité auprès de l'Etat une aide de 125 223 € au titre du contrat de ruralité pour le projet de construction de la maison de santé à Erquy.

CONTRACTUALISATIONS ET COMMUNICATION – CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – PASSERELLE LAC DE JUGON LES LACS

Le Conseil communautaire a sollicité auprès de l'Etat une aide de 22 772 € au titre du contrat de ruralité pour le projet de construction d'une passerelle au-dessus du lac de Jugon-Les-Lacs.

CONTRACTUALISATIONS ET COMMUNICATION – CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – SECURISATION GR34 – PLENEUF-VAL-ANDRÉ

Le Conseil communautaire a sollicité auprès de l'Etat une aide de 47 375 € au titre du contrat de ruralité pour le projet sécurisation du chemin de randonnées GR34 – secteur de Dahouët – à Pléneuf-Val-André.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

Le Conseil communautaire a validé le principe d'une maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre & Mer pour les actions programmées sur les bassins versants du Gouessant et de Flora-Islet.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 SUR LES MILIEUX AQUATIQUES – DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL, DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil communautaire a approuvé le programme de travaux, le plan de financement prévisionnel et autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de déclaration de ces travaux au titre de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques et un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES EN BAIE DE LA FRESNAYE (PLAV) – CONVENTION D'ENTENTE FINANCIERE AVEC DINAN AGGLOMERATION POUR LE PORTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le Conseil communautaire a approuvé la convention d'entente avec Dinan Agglomération pour le portage, la mise en œuvre et le financement du PLAV Baie de le Fresnaye.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES EN BAIE DE LA FRESNAYE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LAMBALLE TERRE & MER AU TITRE DE L'ANNE 2016

Le Conseil communautaire a validé la participation financière de Lamballe Terre & Mer au titre de l'année 2016 du PLAV Baie de la Fresnaye.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – SITE NATURA 2000 LANDES DE LA PORTERIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION 2017

Le Conseil communautaire a approuvé le programme d'activités, le budget et le plan de financement prévisionnel et a sollicité toute subvention mobilisable, notamment auprès de l'Etat et de l'Union Européenne.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – SITE DES LANDES DE LA POTERIE – SIGNATURE D'UN CONTRAT NATURA 2000

Le Conseil communautaire a approuvé la signature d'un Contrat Natura 2000 pour la restauration des parcelles n°284 et 285 du site, a approuvé le plan de financement et a sollicité toute subvention mobilisable auprès de l'Etat ou de tout autre financeur.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 1^{er} SEMESTRE 2017

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Président au 1^{er} semestre 2017.